



MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : mairie@lebugue.fr

🌐 : www.lebugue.fr

Arrêté réglementant le stationnement et la circulation.

Arrête 2026-254

Le Maire de la Commune du Bugue.

Vu les articles L 2212-2 et 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

Vu le code de la route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune.

Vu l'intérêt général.

Considérant qu'en raison de travaux, de fouille sur chaussée pour réalisation d'une boîte HTA, par l'entreprise « Allez et Cie » il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation.

Arrête

Article 1 : Du Lundi 21 au Jeudi 24 septembre 2026, la circulation sera alternée par des feux tricolores, rue du Jardin Public.

Article 2 : La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Pour ampliation, le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur Le Major de la Brigade de Gendarmerie

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers

L'entreprise « Allez Energies »

Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale

Un exemplaire sera mis dans le registre des arrêtés de la commune

Le 15/09/2026

Le Maire



Bernard CROUZET